MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Direction générale des collectivités locales

Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale

Bureau des élus locaux, du recrutement et de la formation des personnels territoriaux

Circulaire du 17 juin 2008 relative au recensement des concours et examens organisés en 2007 par les collectivités non affiliées à un centre interdépartemental de gestion

NOR: INTB0800119C

Références : circulaire NOR IOCB0755646C du 12 juin 2007 relative au recensement des concours et examens organisés en 2006 par les collectivités non affiliées à un centre interdépartemental de gestion.

Pièces jointes : six.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Messieurs les préfets des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

En application de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée notamment par la loi nº 94-1134 du 27 décembre 1994, les centres de gestion et les collectivités non affiliées sont compétents pour organiser certains concours et examens professionnels pour l'accès aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale.

Il s'agit de l'ensemble des concours et examens de catégorie C et de certains concours et examens de catégories A et B concernant les quinze cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière médicosociale qui ont été transférés du Centre national de la fonction publique territoriale aux centres de gestion et aux collectivités non affiliées.

Afin de disposer à l'échelon national d'une connaissance de l'ensemble des concours et examens professionnels territoriaux organisés par les centres de gestion et les collectivités non affiliées, il est procédé à leur recensement.

Par ailleurs, il convient de pouvoir continuer à évaluer l'impact des dispositifs de résorption de l'emploi précaire introduits par la loi du 3 janvier 2001. Ces dispositifs, prévus pour cinq ans, expiraient le 4 janvier 2006. Cependant, dans un avis du 18 janvier 2005 le conseil d'Etat a estimé que « le centre national de la fonction publique territoriale et les autres autorités organisatrices de concours peuvent prendre des arrêtés d'ouverture de concours réservés jusqu'au 3 janvier 2006 ».

Dès lors, dans l'hypothèse où des épreuves d'admission de ces concours auraient eu lieu en 2007, il apparaît nécessaire de recenser auprès du centre de gestion ou des collectivités non affiliées, les concours réservés qui auraient été organisés en 2007.

En cas de convention entre centres de gestion ou entre centres de gestion et collectivités non affiliées, seul le centre de gestion organisateur devra répondre à la demande de renseignements en indiquant, par ailleurs toutes les parties prenantes à la convention (autres centres de gestion, collectivités non affiliées).

Comme pour les années précédentes, les concours et examens recensés sont ceux pour lesquels le début des épreuves d'admission pour les concours et le début des épreuves pour les examens professionnels sont intervenus en 2007.

Ainsi, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture a été publié en 2006 mais dont les épreuves d'admission ont débuté en 2007, sera pris en compte dans le recensement. En revanche, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture est intervenu en 2007 avec des épreuves d'admission débutant en 2008, ne figurera pas dans le recensement au titre de l'année 2007.

Les tableaux joints en annexe précisent la nature des informations que je vous demande de bien vouloir recueillir auprès du centre de gestion et de chaque collectivité non affiliée du ressort de votre département.

J'appelle votre attention sur le fait que les tableaux ont été actualisés afin de tenir compte de la réorganisation des cadres d'emplois de catégorie C intervenue à la suite de la restructuration des carrières de l'ensemble des agents de cette catégorie mise en œuvre par le protocole du 25 janvier 2006.

Enfin, je vous rappelle que vous dévez renseigner les tableaux « concours » et « examens professionnels » organisés par les collectivités non affiliées en ayant soin, le cas échéant, de globaliser les informations que vous aurez obtenues afin de n'établir qu'un tableau pour les « concours » et un tableau pour les « examens professionnels » par type de collectivité

notamment pour les communes et les EPCI. Dans l'hypothèse où aucun concours ou examen professionnel n'a été organisé au cours de l'année, vous porterez la mention « NEANT » sur un seul tableau « concours » ou « examens professionnels » en mentionnant toutefois la listes des collectivités non affiliées.

Les tableaux étant réalisés sous format Excel, je vous demande instamment de ne pas les modifier afin d'en faciliter la globalisation nationale. Les tableaux non conformes à ceux qui vous sont fournis vous seront retournés afin que vous les mettiez en conformité.

Par ailleurs, tous les tableaux devront être renseignés et comporter, le cas échéant, la mention « NEANT » qui devra figurer à côté de l'indication de la collectivité, ceci afin de laisser libres les cellules des tableaux en vue de la globalisation.

Afin d'améliorer les délais de mise en œuvre de ce dispositif, les tableaux joints vous sont, parallèlement à cet envoi, transmis par messagerie sous format Excel 5. Je vous remercie de bien vouloir les renseigner et de me les retourner avant le 30 juin 2008 par le biais de la messagerie du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : DGCL SDELFPT FP1 Secrétariat (e-mail : sdelfpt-fp1.dgcl@intérieur.gouv.fr).

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général des collectivités locales, E. Jossa PRÉFECTURE DE :

Concours organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2007 OBSERVATIONS : dans la rubrique «nombre de concours organisés»,

COLLECTIVITÉ:.....

CONCOURS DE CATÉGORIES A ET B

	DATE	NOMBRE		POSTES	res			INSCRITS	ITS			LAUREATS	:ATS	
CADRES D'EMPLOIS	rn.	de concours organisés	Externe	Interne	3° concours	TOTAL	Externe	Interne	3° concours	TOTAL	Externe	Interne	3° concours	TOTAL
Médecins						0				0				0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens						0				0				0
Sages femmes						0				0				0
Puéricultrices, cadres de santé						0				0				0
Psychologues						0				0				0
Cadres de santé, infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques						0				0				0
Assistants socio-éducatifs						0				0				0
Puéricultrices						0				0				0
Infirmiers						0				0				0
Assistants médico-techniques						0				0				0
Educateurs de jeunes enfants						0				0				0
Rééducateurs						0				0				0
Moniteurs - Educateurs						0				0				0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PRÉFECTURE DE :

Concours reservés organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

OBSERVATIONS : Dans la rubrique «nombre de concours réservés organisés», seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2007

COLLECTIVITÉ:

CONCOURS RÉSERVÉS DE CATÉGORIES A ET B

	DATE DI DÉBLIT	NOMBRE DE CONCOLIRS			
CADRES D'EMPLOIS	des épreuves d'admission	réservés organisés	POSTES	INSCRITS	LAURÉATS
Médecins					
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens					
Psychologues					
Sages-femmes					
Puéricultrices					
Infirmiers					
Rééducateurs					
Assistants médico-techniques					
Educateurs de jeunes enfants					
Moniteurs - Educateurs					
TOTAL		0	0	0	0

PRÉFECTURE DE:

Examens professionnels organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2007 OBSERVATIONS: Dans la rubrique «nombre d'examens professionnels organisés»,

COLLECTIVITÉ:

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIES A ET B

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT DES ÉPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS professionnels organisés	INSCRITS	LAURÉATS
Puéricultrices cadres supérieures de santé				
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens de classe exceptionnelle				
Educateurs chef de jeunes enfants				
TOTAL		0	0	0

PRÉFECTURE DE:

Concours organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2007 OBSERVATIONS: Dans la rubrique «nombre de concours organisés»,

COLLECTIVITÉ:

CONCOURS DE CATÉGORIE C

	DATE DU	NOMBRE		POS	POSTES			INSCRITS	RITS			LAUR	LAURÉATS	
CADRES D'EMPLOIS	ves	de concours organisés	Externe	Interne	3° concours	TOTAL	Externe	Interne	3° concours	TOTAL	Externe	Interne	3e concours	TOTAL
Agent technique						0				0				0
Agent technique qualifié						0				0				0
Agents de maîtrise						0				0				0
Agents techniques des établissements d'enseignement						0				0				0
Agents de maîtrise des établissements d'enseignement						0				0				0
Adjoints techniques 1 ^{re} cl.						0				0				0
Adjoint technique des établissements d'enseignement ° cl.						0				0				0
Adjoint technique principal 2° cl. des étab. d'enseignement						0				0				0
Adjoints administratifs 1 ¹⁹ cl.						0				0				0
Adjoints du patrimoine 1 ^{re} cl.						0				0				0
Opérateurs des activités physiques et sportives						0				0				0
Adjoints d'animation 1 ¹⁸ cl.						0				0				0
Auxiliaires de puériculture						0				0				0
Auxiliaires de soins						0				0				0
Agents spécalisés des écoles maternelles						0				0				0
Agents sociaux 1 ^{re} cl.						0				0				0
Gardes champêtres						0				0				0
Agents de police municipale						0				0				0
Gardiens d'immeuble						0				0				0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PRÉFECTURE DE:

Concours réservés organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

OBSERVATIONS : Dans la rubrique «nombre de concours réservés organisés», seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2007

COLLECTIVITÉ:

CONCOURS RÉSERVÉS DE CATÉGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT des épreuves	NOMBRE de concours réservés organisés	POSTES	INSCRITS	LAURÉATS
Adjoints administratifs					
Agents qualifiés du patrimoine					
Opérateurs des activités physiques et sportives					
Auxiliaires de soins					
Auxiliaires de puériculture					
Agents spécialisés des écoles maternelles					
Agents sociaux qualifiés					
Agents de maîtrise					
Agents techniques					
Agents techniques qualifiés					
Adjoints d'animation					
TOTAL		0	0	0	0

	•
	•
	•
	:
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	•
	:
	:
	:
	1
	1
	1
R DE	
R DE	
IRE DE	
IRE DE	
IRE DE	
TURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
CTURE DE	
ÁFECTURE DE	

Examens professionnels organisés en 2007 par les collectivités non affiliées

seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2007 OBSERVATIONS: Dans la rubrique «nombre d'examens professionnels organisés»,

COLLECTIVITÉ:

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT des épreuves	NOMBRE D'EXAMENS professionnels organisés	INSCRITS	LAURÉATS
Adjoint technique 1º cl. (art. 11 - décret n° 2006-1691)				
Adjoints techniques 1° cl. (art. 26 - décret n° 2006-1691)				
Adjoint technique des étab. d'enseignement 1º cl.				
Agents de maîtrise				
Adjoint administratif 1" cl. (art. 10 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint administratif 1" cl. (art. 24 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint animation 1° cl. (art. 10 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint animation 1° cl. (art. 21 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint patrimoine 1" cl. (art. 10 - décret n° 2006-1692)				
Adjoint patrimoine 1" cl. (art. 21 - décret n° 2006-1692)				
Agents sociaux 1" cl. (art. 8 - décret n° 92-849)				
Agents sociaux 1" cl. (art. 15 - décret n° 92-849)				
TOTAL		0	0	0